



Gelos, le 12 Octobre 2016



La Provisoire-Adjointe  
à  
Mesdames et messieurs les professeurs  
principaux de troisième et de seconde  
s/c  
Mesdames et messieurs les chefs d'établissement

Chers collègues,

Dans le cadre du parcours de découverte des métiers et des formations, notre établissement accueillera des élèves de troisième, de quatrième, 2<sup>nde</sup> générale et élèves passerelles en mini-stage du **12 décembre 2016 au 2 juin 2017**, pour découvrir une ou plusieurs des formations suivantes :

Bac pro :

- ✓ Technicien en Installation des Systèmes Energétiques et Climatiques
- ✓ Technicien Constructeur Bois
- ✓ Technicien Menuisier Agenceur
- ✓ Technicien en Chaudronnerie Industrielle
- ✓ Technicien du Bâtiment Organisation et Réalisation du Gros Œuvre en formation initiale et formation par l'apprentissage.
- ✓ Menuiserie Aluminium Verre en formation initiale et formation par l'apprentissage.

**La proviseure adjointe**  
Muriel GUASCH-PUIG

**Téléphone :**  
05.59.06.04.44

**Fax :**  
05.59.06.56.21

**Mél :**  
ce.0640026f  
@ac-bordeaux.fr

**Adresse :**  
25 rue Louis Barthou  
64110 GELOS

CAP :

- ✓ Peintre Applicateur de Revêtement
- ✓ Préparation et Réalisation d'Ouvrages Electriques en formation initiale et formation par l'apprentissage.
- ✓ Menuiserie Aluminium Verre en formation par l'apprentissage.
- ✓ Maintenance de Bâtiments de Collectivités en formation par l'apprentissage.

Vous trouverez la convention de mini-stage sur le site de notre établissement <http://lmhi-gelos.fr>, à compléter pour les élèves intéressés et à renvoyer à l'une des adresses suivantes :

- [serge.peccol@ac-bordeaux.fr](mailto:serge.peccol@ac-bordeaux.fr) (assistant chef des travaux)
- [florence.decourt@lycees.aquitaine.fr](mailto:florence.decourt@lycees.aquitaine.fr) (agent d'accueil de l'établissement)

Par la suite, nous constituerons des groupes d'élèves et **nous vous communiquerons la date et l'heure exacte du mini-stage.**

Parallèlement à ces mini-stages, des visites de l'établissement peuvent être organisées. Des journées portes-ouvertes sont prévues **le vendredi 24 mars et le samedi 25 mars jusqu'à 12h.**

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, chers collègues, l'expression de mes salutations les plus cordiales.

**Mme Muriel GUASCH-PUIG**  
**Provisoire-Adjointe**



## CONVENTION DE MINI-STAGE ET DE STAGE EN IMMERSION

entre les soussignés :



Monsieur VAN POUCKE,  
Proviseur du lycée des métiers de l'habitat de GELOS  
et  
Madame, Monsieur .....,  
Principal, Principale du collège .....  
Proviseur, Proviseuse du lycée .....  
Directeur, Directrice de la SEGPA .....

Il a été convenu ce qui suit :

**Dossier suivi par :**  
Muriel GUASCH-PUIG  
Proviseure adjointe

**Téléphone :**  
05.59.06.04.44

**Fax :**  
05.59.06.56.21

**Mél :**  
ce.0640026f  
@ac-bordeaux.fr

**Adresse :**  
25 rue Louis Barthou  
64110 GELOS

**Article 1 :** - La présente convention règle les rapports des signataires en vue de l'organisation et du déroulement de stages accomplis par des élèves dans le lycée professionnel.

**Article 2 :** - Les stages constituent le support ou le prolongement d'une information sur l'orientation et doivent permettre à l'élève, après une première expérience pratique, de se déterminer sur un choix professionnel, en toute connaissance et avec de meilleures chances de réussite ultérieure.

**Article 3 :** - La formation dispensée durant les stages est organisée à la diligence du Proviseur. Un professeur de l'établissement d'origine du stagiaire pourra s'assurer, par une visite, du bon déroulement du stage. L'organisation de cette visite sera arrêtée d'un commun accord.

**Article 4 :** - Dès lors qu'il participe à des activités en lycée professionnel, le stagiaire peut prétendre au bénéfice de la couverture et des prestations prévues par la législation des accidents du travail.

**Article 5 :** - Les élèves doivent se conformer au règlement et à l'horaire du lycée.

**Article 6 :** - La prise en charge de la sécurité et de la responsabilité du stagiaire incombe au chef de l'établissement d'accueil, pendant toute la durée de la présence du stagiaire dans son établissement.

**Article 7 :** - Pour les déplacements et trajets du stagiaire se rendant à l'établissement d'accueil, la vérification des conditions que requiert, ici, la sécurité de l'élève et la prise en charge des responsabilités correspondantes incombent au chef de l'établissement auquel appartient réglementairement le stagiaire.

**Article 8 :** Les élèves accueillis dans l'établissement auront la possibilité de déjeuner sur place. Le LMH de Gelos facturera à l'établissement d'origine le repas des élèves demi-pensionnaires. Les élèves externes s'acquitteront sur place du repas pris ce jour-là.

**Article 9 :** - En cas d'accident survenu à un élève stagiaire, soit au cours du travail, soit au cours du trajet, le proviseur s'engage à prendre toutes dispositions utiles. L'établissement de la victime (et ses parents) seront immédiatement prévenus. Toutes déclarations et pièces seront transmises dans les plus brefs délais, par l'établissement d'accueil puisqu'il revient au chef d'établissement auquel le stagiaire appartient de donner suite au dossier, en application de l'article 146.2 du Code de la Sécurité Sociale et du décret du 31 décembre 1946.

**Article 10** : - Dates et horaires du mini-stage .....

..... pour découvrir la (les) formation(s) :

Bac pro :

- Technicien en Installation des Systèmes Energétiques et Climatiques
- Technicien du Bâtiment Organisation et Réalisation du Gros Œuvre
- Menuiserie Aluminium, Verre
- Technicien Constructeur Bois
- Technicien Menuisier Agenceur
- Technicien en Chaudronnerie Industrielle

CAP :

- Préparation et Réalisation d'Ouvrages Electriques (voie scolaire ou apprentissage)
- Peintre Applicateur de Revêtement
- Menuiserie Aluminium, Verre par la voie de l'apprentissage
- Maintenance des Bâtiments de Collectivité par la voie de l'apprentissage

Pour l'élève :

NOM : ..... Prénom : .....

Né(e)le : ..... De la classe de : .....

De l'établissement : .....

**Informations importantes afin de préparer au mieux son accueil dans nos ateliers :**

Taille de vêtements : ..... Pointure chaussures : .....

**Régimes et coût de la demi-pension ou de la pension**

Régime de l'élève dans son établissement d'origine			Régime de l'élève durant son mini-stage au LMHI de GELOS		
Externe	DP 4 jours DP 5 jours	Interne 4 nuits Interne 5 nuits	Externe	DP	Interne

**Rayer les mentions inutiles dans les tableaux ci-dessus**

**Pour information :**

Demi-Pensionnaire = DP 4 jours → 3,00 € par repas pris au réfectoire du LMHI de GELOS

Demi-Pensionnaire = DP 5 jours → 2,81 € par repas pris au réfectoire du LMHI de GELOS

Interne 4 nuits = → 37,24 € pour une arrivée à l'internat le lundi matin

Interne 5 nuits = = → 40,23 € pour une arrivée à l'internat le dimanche soir

***Pour toute question, veuillez contacter notre service d'Intendance***

Nom du professeur principal : .....

Nom du responsable légal : .....

Adresse : .....

Tél. domicile : ..... Tél. travail : .....

Adresse mail des parents : .....

Fait à Gelos le .....

**L'infirmière de l'établissement d'origine se mettra en contact avec l'infirmière du LMHI de Gelos afin de lui communiquer toute information nécessaire à l'accueil de cet élève**

*Le Chef d'Etablissement  
de l'élève*

*Le Proviseur du  
LMHI de Gelos*

*Le Responsable Légal  
de l'élève*